

GRL 50



COMPOSITION SURODORANTE EN GRANULÉS BARRIÈRE OLFACTIVE POUR CHIENS, CHATS, LAPINS

- Longue rémanence
- Application facile et rapide
- Ne tache pas les supports usuels
- Supports d'origine minérale inertes
- Non inflammable
- Hydrophobe : stable à la pluie

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ETAT PHYSIQUE	: Granulés
MASSE VOLUMIQUE	: 495 g/l +/- 20 g/l
COULEUR	: beige
ODEUR	: Forte, caractéristique
REACTION CHIMIQUE	: Neutre

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Non miscible dans l'eau.

Ne renferme pas d'hydrocarbures benzéniques ni de solvants chlorés.

Présentation en granulés : Permet d'être disposé à des endroits où il n'est pas envisageable l'application directe par imprégnation de répulsifs sous forme liquide, tels qu'espaces verts, plates-bandes, massifs d'ornements, pelouses, balconnières.

Rémanence non affectée par les projections d'eau ou de pluie.

Les petits animaux, en particuliers les chiens, avant d'uriner, flairent les surfaces, afin de "marquer" leur territoire vis-à-vis des autres qui résident sur le même site pour "couvrir" l'odeur laissée par un autre animal de même sexe ou de sexe opposé.

L'accumulation de leur déjection provoque continuellement leur attirance aux mêmes endroits, ce qui entraîne des nuisances à la fois sur le plan odeurs, hygiène et corrosion. L'application régulière du produit permet de neutraliser les odeurs antérieures et de dissuader les animaux de revenir systématiquement aux mêmes endroits.



MODES ET DOSES D'EMPLOI

- **Traitement préventif** : Nettoyer, balayer au préalable la zone d'application, épandre régulièrement une à deux fois par semaine.
 - Protection des massifs de fleurs, pelouses contre les petits animaux, lapins : disposer par épandage sur une bande périphérique continue large de 15 à 20 cm de la zone à protéger ou par épandage en préventif à raison de 50 à 100 grammes par m² suivant l'état du sol.
- Ne pas recouvrir les granulés après épandage, renouveler l'épandage en fonction de la fréquentation des lieux traités.

Préparation à base de fonctions tensio-actives non ioniques, d'extraits odorants, d'agents bactéricides cationiques.

RECOMMANDATIONS

Utilisations réservées aux professionnels



ATTENTION

EUH208 Contient (R)-P-MENTHA-1,8-DIENE.
Peut produire une réaction allergique
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P261 Éviter de respirer les poussières

Nettoyage du matériel d'application par rinçage à l'eau.

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné
Conserver hors de la portée des enfants.

Refermer hermétiquement l'emballage après chaque utilisation.

Ne pas appliquer le produit sur les bacs à sable pour enfants.

Compte tenu du fort pouvoir odoriférant ne pas stocker à proximité de denrées alimentaires non hermétiquement emballées.

Extrait conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.